

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 701 16 mai 1946

n° 701 16

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 mai 1946
Numéro JO n° 5 du 31/05/1946	Date du numéro 31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité journalière de cherté de vie de 7 francs a été accordée aux milicits ns ma riés. pour compter du 1er février 1946.